



**ALIMENTATION DU SIE
DES DONNEES EAU
SOUTERRAINES
DECLAREES PAR LES
INSTALLATIONS
CLASSEES**

30 MAÏ 2018

POURQUOI INTEGRER LES DONNEES EAUX SOUTERRAINES GIDAF DANS ADES ?

- Saisie des données de surveillance des forages pour les Installations Classées dans GIDAF pour des besoins réglementaires*
- Depuis 2014, environ 450 000 données sur la qualité des eaux souterraines*
- Pas de vocation de patrimoine pour la plateforme GIDAF*
- Pas d'accès public à ces données déclarées*
- Données hors DCE mais utiles pour les projets pressions/impacts*
- Données historiques déjà dans ADES...*

QUI POUR GÉRER LES DONNEES EAUX SOUTERRAINES IC ?

- ❑ *Les données sont déclarées par les INDUSTRIELS*
- ❑ *Les données sont utilisées par les DREAL (contrôle IC)*
- ❑ *GIDAF est piloté par la DGPR et est opéré par le BRGM*
- ❑ *ADES est un fédérateur de données sur les eaux souterraines BRGM/AFB/DEB ✉ Il devient une « archive vivante » des données eaux souterraines en France*
- ❑ *BRGM en charge d'assurer la mise en cohérence des données GIDAF avec les exigences du référentiel SIE (en particulier SANDRE°)*

COMMENT INTEGRER LES DONNEES

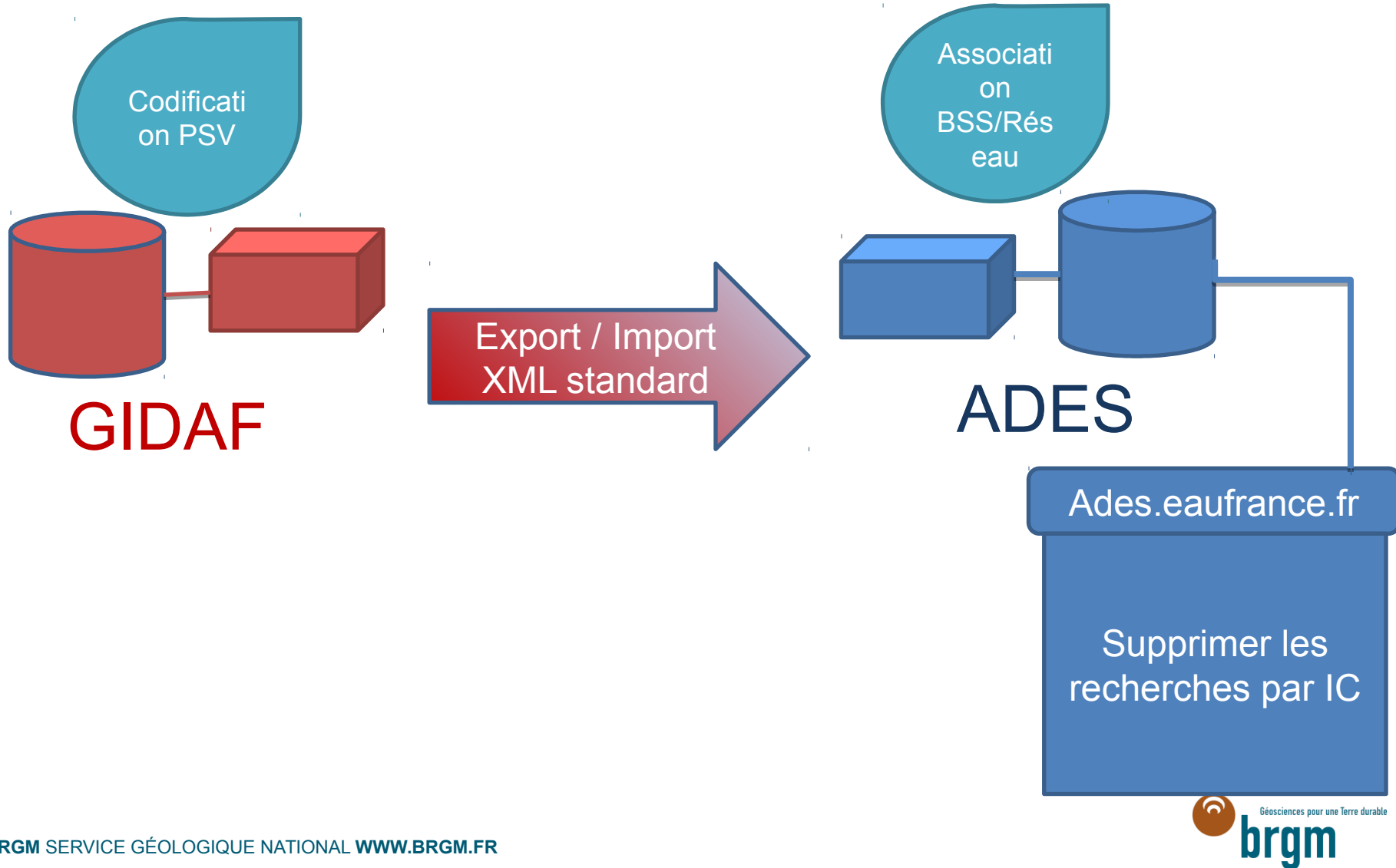
❑ *Les points positifs :*

- GIDAF s'appuie sur une partie importante du référentiel du Sandre : modèle de données compatible, réf. Paramétrique,...
- GIDAF est opéré par le BRGM (mais on reste dans des SI différents !)
- GIDAF alimente déjà des SI externes (notamment pour les agences de l'eau)
- ADES sait importer des données de grands silos de données (SISE'EAU par exemple)
- ADES sait « distinguer » la typologie des données (via les réseaux)

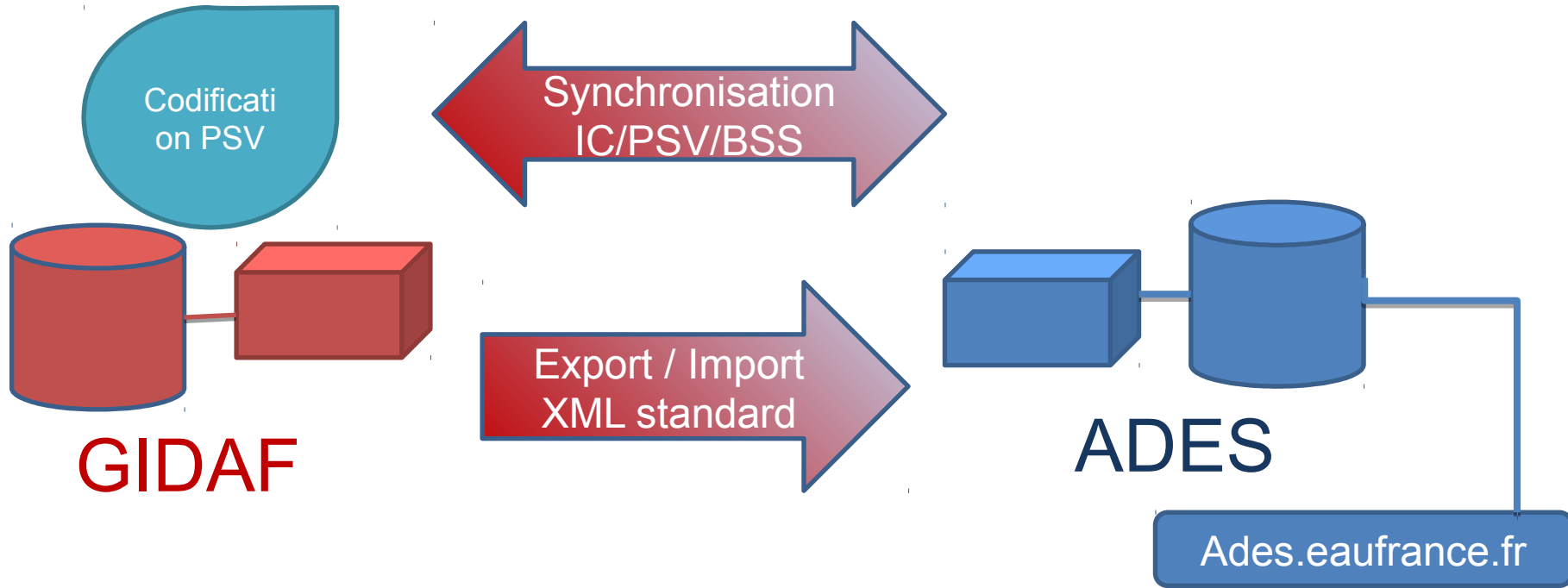
❑ *Les points à traiter :*

- Les forages ne sont pas codifiés Point d'eau SIE = code BSS
- Pas d'interface existante en XML-SANDRE

COMMENT INTEGRER LES DONNEES : DEUX SCENARIOS ENVISAGES – SCENARIO 1



COMMENT INTEGRER LES DONNEES : DEUX SCENARIOS ENVISAGES – SCENARIO 2



QUAND INTEGRER LES DONNEES

- ❑ *Objectif de mise en œuvre pour la fin d'année 2018*
- ❑ *Décision de prioriser sur la réalisation de cette opération pour le programme ADES par le SIE*
- ❑ *Décision d'activer cette réalisation par la DGPR/GIDAF*